



DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 18 DECEMBRE 2017**

Séance du 18 décembre 2017

Date de convocation :

Nombre de conseillers

12 décembre 2017

- En exercice : 10

- Présents : 6

- Votants : 7

- Absents : 4

- Exclus : 0

Date d'affichage :

12 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre à 20h45,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Jocelyn Hébert, Jean-Luc Legras, Natacha Michel, Fabien Couegnoux, Sophie Deschamps,

Absents excusés : Pierre Polvériari (a donné pouvoir à Eric Breton), Valérie Dodin Jean-Baptiste Quinet, Pascal Cazé,

Fabien Couegnoux a été nommé secrétaire.

Délibérations

1) Délibération n°2017-66 : Renouvellement du contrat d'assurance VILLASUR de GROUPAMA au 1er janvier 2018.

Le Maire indique au conseil que le contrat d'assurance VILLASUR3 prend fin au 31 décembre 2017.

Il présente les biens assurés, ainsi que les tarifs proposés pour le renouvellement de ce contrat pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, soit une cotisation annuelle HT de 5 426.90 euros, qui se décompose ainsi :

- Dommages aux biens : 3 379.61 euros
- Responsabilité Générale des Communes : 706.15 euros
- Responsabilité atteinte à l'environnement : 229.74 euros
- Protection Juridique des Communes : 604.68 euros
- Catastrophes Naturelles : 405.47 euros
- Taxes attentats : 101.25 euros

Il précise que la question de l'assurance de la station de pompage et du château d'eau sera à préciser, selon qu'elle relève de la compétence de la commune ou du SIAEP de Magny-en-Vexin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

2) Délibération 2017-67 : Révision du loyer du logement situé Chemin de la Garenne au 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire propose de réévaluer le loyer du logement situé Chemin de la Garenne avec effet au 1^{er} janvier 2018. La hausse est de 0.75 % correspondant à l'indice de référence des loyers du 2e trimestre 2017. Le montant du loyer actuel de 131.58 EUR s'élèvera donc à 132.56 EUR au 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette révision de loyer.

3) Délibération 2017-68 : Participation et remboursement du budget assainissement sur le budget communal.

Comme tous les ans en fin d'année, il est proposé un virement du budget assainissement sur le budget communal afin de rembourser les sommes payées par ce dernier et imputables au budget assainissement. Vu les crédits inscrits au compte 658 du budget assainissement, M. le Maire propose d'effectuer un virement de 8 899 euros qui se décompose de la façon suivante :

- participation EDF station de pompage et station d'épuration : 4 199 euros
- participation aux frais de rémunération du personnel communal (agent communal pour 10 % de son temps de travail et secrétaire de mairie pour 3,3 % de son temps de travail) : 2 155 euros
- participation aux frais assurance du personnel proportionnelle aux taux du temps passé : 2 961 euros
- participation aux frais d'assurance employés : 156 euros
- participation aux frais postaux : 73 euros
- participation aux frais d'impression : 93 euros
- participation aux frais d'entretien, d'essence et d'assurance du tracteur à hauteur de 10 % : 68 euros
- participation aux frais du véhicule électrique à hauteur de 10% : 79 euros
- Déduction du remboursement par le SIAEP des intérêts de l'emprunt sur le budget communal (884.80 euros)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

4) Délibération 2017-69 : Décision modificative n°6 budget communal (travaux de voirie).

	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60633 : F. de voirie	20 000.00 €	
D 615231 : Voirie		16 000.00 €
D 615231 : Voirie		20 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère gal	20 000.00 €	36 000.00 €
D 023 : Virement section investissement	16 000.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	16 000.00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	16 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immob corporelles	16 000.00 €	
R 021 : Virement de la section fonct	16 000.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section fonct.	16 000.00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accepte cette décision modificative.

5) Information : convention entre le SIAEP et la commune

Le maire donne lecture de la convention établie entre le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Magny en Vexin, Saint Gervais, La Chapelle en Vexin (SIAEP) et la commune de Hodent définissant :

- les modalités de prise en charge des travaux travaux d'interconnexion restants et de maîtrise d'œuvre,
- les modalités de versement de la commune vers le SIAEP du FCTVA afin que ce dernier rembourse l'emprunt de 112 000,00 € contracté auprès du Crédit Agricole,
- les modalités de remboursement du solde, positif ou négatif, en fonction du montant des subventions définitivement allouées et versées au SIAEP,
- les modalités de remboursement par le SIAEP des échéances d'intérêts payées pour le prêt in fine en 2017 par Hodent, en lieu et place du syndicat.

Cette convention reprend les éléments définis dans le cadre du transfert de compétences. Les membres du Conseil Municipal présents n'émettent aucune réserve sur ce document.

6) Questions diverses

Sanitaires salle communale

Une nouvelle version complétée et affinée est validée et le descriptif est à réaliser durant la 2^e quinzaine du mois de janvier ; la commission Travaux et Environnement s'en occupera finalisera ce document.

Travaux

M. Couegnoux appellera SJE pour la cour de l'école en début d'année.

Etude géotechnique/hydrologique pour le cimetière : doit commencer dans les prochains jours. L'étude géotechnique durera 5 semaines et la partie hydrologique durera 12 mois.

Radiateur cuisine cantine de l'école changé.

Travaux voirie Chemin de la Garenne, Orée du Bois, Clé des Champs sont en cours.

Trottoirs rue des Sorbiers : la commune n'accepte pas de prendre à sa charge la réfection des trottoirs et demandera au SIERC de faire des propositions.

Veolia

Veolia a pris beaucoup de retard dans l'envoi des factures du relevé d'octobre 2017.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,

Eric Breton